



0 250 500m
 Origine Cadastre(C) Droits de l'Etat réservés
 IMPRIME LE : 24/01/2008

ARCIS-SUR-AUBE

APPROBATION : 16/12/08
 MODIFICATION 1 : 28/03/09
 REVISION 1 : 27/03/07
 MODIFICATION 2 : 12/09/08
 REVISION 2 : 28/05/08

PLAN LOCAL D'URBANISME

Révision n°2

PLAN 1b

Règlement graphique

Ref:006-PLU-R2-Z0b

1/5000

AGENCE D'URBANISME DE DÉVELOPPEMENT ET D'AMÉNAGEMENT DE LA RÉGION TROYENNE

AUDART

LEGENDE

— Limite de commune
 — Limite de zone

ZONES A RISQUES D'INONDATION

Zone d'eaux vives
 Zone d'eaux mortes

CRUE DE 1955

RISQUES TECHNOLOGIQUES

50m périmètre d'isolement
 400m zone d'isolement (émissions toxiques)
 zones de recommandation des effets toxiques irréversibles du stockage de produits agropharmaceutique
 périmètres réglementaires d'éloignement des effets de surpersersion
 zones des effets toxiques du stockage d'engrais solides
 Périmètre de 500m : zone d'isolement (odeurs liées aux bassins de lagunage)
 bassins de décantation
 zone de dangers significatif pour la vie humaine, zone de dégâts légers sur les structures
 zone de bris de vitres

DROIT DE PREEMPTION URBAIN (D.P.U.)
 Conformément aux articles L2111, R2111 du code de l'urbanisme, le conseil municipal a institué un D.P.U. sur l'ensemble des zones urbaines et des zones d'urbanisation future de la commune, par délibération en date du :